

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 février 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2018
(accusé de réception du 14/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de musiques et d'art dramatique
Contrat général avec la SACEM**

En application d'un protocole d'accord national existant entre la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'AMF (Association des Maires de France), il est possible pour le Conservatoire de musiques et d'art dramatique de la ville de Quimper de conclure une convention lui conférant une autorisation générale de la SACEM couvrant les manifestations qu'il organise et permettant de clarifier et de simplifier les démarches déclaratives de l'établissement.

Le Conservatoire de musiques et d'art dramatique de Quimper organise occasionnellement des concerts, auditions, spectacles d'élèves ou professionnels, au cours desquels peuvent être diffusées, sous forme le plus souvent de musique vivante, plus rarement de musique enregistrée, d'œuvres appartenant à des auteurs inscrits à la SACEM.

Le Conservatoire doit déclarer auprès de la SACEM le programme détaillé de chacune de ces manifestations.

Un contrat général à conclure avec cette société est aujourd'hui proposé ; il permet de conférer au Conservatoire une autorisation générale de la SACEM pour ses activités de spectacle occasionnel et ainsi de clarifier et simplifier le cadre de déclaration par le Conservatoire puis de perception des éventuels droits d'auteur par la Société.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le contrat général de représentation ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer ce contrat.